

Rédactrices : Claire Mollereau et Solène Adrien

Informations clés concernant l'arrivée des **Docteurs Juniors (DJ)** en novembre 2026, destinées aux professionnels de santé de la **CPTS Nord-Essonne Hygie**.

1 CONTEXTE ET CALENDRIER

La réforme du Diplôme d'Études Spécialisées (DES) de médecine générale intègre une **4ème année** dite de « phase de consolidation ».

- **Date de début** : La première promotion (2023) débutera ce stage le **2 novembre 2026**.
- **Statut** : Le Docteur Junior est un interne ayant validé sa phase d'approfondissement. Il doit théoriquement être **thésé** pour accéder à cette phase, bien que des dérogations soient prévues pour les premières promotions.
- **Objectif** : Favoriser l'autonomie, l'insertion territoriale et préparer l'installation.

2 ORGANISATION DU STAGE ET EMPLOI DU TEMPS

Le choix des stages s'articulent autour de 3 axes :

- ❖ Stages attribués par le système d'appariement SIIMOP (Système d'Information des Internes de Médecine, Odontologie et Pharmacie)
- ❖ Si accord des parties, le Dr Junior reste sur le même terrain de stage les 2 semestres consécutifs. Dans le cas contraire le 2nd semestre sera réalisé sur un autre terrain de stage.
- ❖ Un seul stage hospitalier est envisageable à la place de 2 stages ambulatoires de Niveau 3, sous réserve d'un projet professionnel et de la validation du coordinateur du D.E.S

Le stage dure **un an** sur un même lieu (sauf exception) et s'articule autour de 10 demi-journées hebdomadaires :

- **Soin (6 demi-journées / 3 jours)** : Consultations en autonomie supervisée chez le Maître de Stage Universitaire (MSU). L'activité est plafonnée à **25 actes par jour**.
- **Mission territoriale (2 demi-journées / 1 jour)** : Activité de coordination ou de soins dans des structures du territoire : **CPTS**, MSP, PMI, EHPAD, HAD, ou centres de santé sexuelle.
- **Formation universitaire (2 demi-journées / 1 jour)** : Sous la responsabilité de la faculté.

3 CONDITIONS POUR DEVENIR MAÎTRE DE STAGE (PAMSU)

Pour accueillir un Docteur Junior, le médecin doit :

- Être un **médecin généraliste thésé** et déjà **MSU** (après 1 an)
- Suivre une **formation complémentaire spécifique** à l'encadrement des DJ (4h en ligne ou sessions de 2 jours selon les facultés).
- Proposer un bureau équipé et un logiciel métier dédié.
- **Supervision** : Le MSU doit idéalement être sur place. Une dérogation est possible pour une supervision à distance à condition qu'un **médecin thésé** (même non MSU) soit présent dans les locaux avec le DJ.

4 ASPECTS FINANCIERS (ARRÊTÉ DU 27 AOÛT 2025)

Le modèle est conçu pour être à « coût zéro » pour l'État, basé sur le tiers payant obligatoire.

- **Rémunération du Maître de Stage (par mois/étudiant) :**
 - **Honoraires pédagogiques** : 600 €/mois.
 - **Perception du ticket modérateur sur chaque acte réalisé par le DJ** pour couvrir les frais de cabinet (*cabinet équipé, assistante médicale, logiciel, matériel, charges...*) : 30€/consultation (dont 21€ de part AMO et 9€ de part AMC. Abandon de l'option d'une indemnité de compensation des charges de 1200€/mois. Modèle qui peut être défavorable pour le MSU en fonction de la part de la patientèle en ALD/CMU/AME/C2S pour lesquels le TM sera de 0€
 - **Majoration** : 800 €/mois si le stage est en zone **ZIP, ZAC ou QPV**
 - Supervision de la permanence des soins (PDSA) : **400 €** (sous réserve de confirmation).
- **Rémunération du Docteur Junior :**
 - Salaire de base : environ **2 375 €**.
 - Indemnité forfaitaire en **ZIP** : **1 000 €** par mois.
 - Prime d'autonomie supervisée : **5 000 €** par an.
 - Prime d'activité : **500 €** par semestre si > 200 actes/mois.

5 RÔLE DE LA CPTS ET PROCHAINES ÉTAPES

La CPTS Nord-Essonne Hygie a un rôle central pour structurer cet accueil :

- **Cartographie** : Recensement des locaux disponibles et des médecins souhaitant devenir MSU.
- **Missions territoriales** : Identification des projets de santé publique ou de coordination pouvant occuper la "4ème journée" des DJ.

CPTS Nord-Essonne Hygie

Association loi 1901 ; JOAFE n° 39 du 28/09/2019

Siège social : 91 avenue d'Alsace Lorraine 91550 Paray-Vieille-Poste

N° RNA : W913012501

contact@hygie-cpts.org – 06 26 73 13 53

Plusieurs solutions envisagées à ce stade de l'organisation :

- ❖ Le MSU proposera un terrain de stage de 4 jours
 - ❖ Le MSU proposera un terrain de stage de 3 jours - la 4ème journée sera proposée par la Faculté
 - ❖ Le MSU proposera un terrain de stage de 3 jours - la 4ème journée se fera en dehors du cadre habituel du cabinet mais initiée par le MSU (possiblement en lien avec sa CPTS).
- **Attractivité** : Travail sur un « kit d'accueil » (logement, mobilité, crèches) pour inciter les DJ à s'installer durablement sur le territoire après leur stage.
 - **Appariement** : Les choix de stage se feront via la plateforme **SiiMOP** à partir de **mai 2026**.

Pour toute information complémentaire ou pour déclarer un intérêt, les professionnels sont invités à se rapprocher de la coordination de la CPTS.

L'accueil des **Docteurs Juniors (DJ)** à partir de novembre 2026 repose sur trois enjeux majeurs identifiés par les autorités de santé pour assurer le succès de la réforme dans le département de l'Essonne.

5.1 La mobilisation et la formation des Maîtres de Stage (PAMSU)

Le premier défi consiste à **former un maximum de Praticiens Agréés Maîtres de Stage Universitaires (PAMSU)** capables d'encadrer ces étudiants en phase de consolidation.

- **Recrutement** : Il est nécessaire d'augmenter le nombre de MSU, car les besoins sont estimés à environ 50 à 80 DJ pour le seul département de l'Essonne en 2026.

180 MSU en Essonne

- **Formation spécifique** : Tout MSU souhaitant accueillir un DJ doit suivre une formation complémentaire (souvent 2 jours ou 4 heures en ligne) centrée sur l'autonomie supervisée.

La formation à l'encadrement de Docteurs Juniors sera (en principe) disponible à partir de Janvier. Elle sera sous format E-learning et d'une durée de 4h, mise en place par l'université de Paris-Saclay. *(en attente des dates exactes)*.

- **Levée des freins** : De nombreux médecins expriment des craintes concernant l'investissement matériel sans garantie d'avoir un stagiaire chaque année, ainsi que sur la responsabilité professionnelle engagée en cas de faute du DJ.

CPTS Nord-Essonne Hygie

Association loi 1901 ; JOAFE n° 39 du 28/09/2019

Siège social : 91 avenue d'Alsace Lorraine 91550 Paray-Vieille-Poste

N° RNA : W913012501

contact@hygie-cpts.org – 06 26 73 13 53

5.2 L'anticipation des conditions d'exercice (Locaux)

L'accueil d'un DJ nécessite des infrastructures adaptées, ce qui pose un problème de **place disponible dans les cabinets actuels**.

- **Cartographie des locaux** : Recenser les cabinets médicaux vacants, les locaux communaux ou les espaces disponibles au sein des centres hospitaliers.(à priori 43 locaux disponibles suite à un questionnaire diffusé en Essonne.
- **Supervision à distance** : Une souplesse est prévue : le DJ peut exercer dans un local différent de celui de son MSU (au sein du même territoire de CPTS par exemple), à condition qu'un **médecin thésé** soit présent physiquement dans les locaux du DJ pour assurer une sécurité immédiate.

5.3 L'attractivité territoriale et la fidélisation

L'objectif ultime est que ce stage d'un an serve de **tremplin à l'installation durable** des jeunes médecins sur le territoire.

- **Le "Pack d'accueil"** : Pour être plus attractifs que les départements voisins, les acteurs locaux (CPTS, agglomérations) travaillent sur des solutions concrètes pour le **logement**, la **mobilité** (aide au transport), et la **garde d'enfants**.
 - Création d'un Guide par le Conseil départemental : [« Envie d'Essonne. Étudiants en santé, faites le choix d'une Terre d'avenirs »](#)
- **La 4ème journée (Mission territoriale)** : Le DJ consacre une journée par semaine à des missions d'intérêt territorial (CPTS, EHPAD, PMI etc.). L'enjeu est de lui faire découvrir la richesse de l'exercice coordonné local pour l'inciter à s'y ancrer.

5.4 La viabilité économique et juridique

La réforme vise une opération à **"coût zéro"** pour l'État, ce qui complexifie les circuits financiers.

- **Rémunération complexe** : Le modèle repose sur le tiers payant obligatoire où les honoraires sont répartis pour financer à la fois le salaire du DJ et les indemnités du MSU.
- **Responsabilité** : Bien que le statut juridique reste à affiner, la responsabilité médicale sera a priori **partagée** entre le DJ et le MSU superviseur.